

AVIS PUBLIC

MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente, donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière adoptera à une séance subséquente le règlement 386-2026 modifiant le règlement 113-2001 relativement à la répartition des dépenses pour certains aspects de la compétence de la MRC sur les matières résiduelles.

Fait et donné à Laurier-Station, ce 19 octobre 2026



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 19 octobre 2026 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 octobre 2026.

Signé : _____



Stéphane Bergeron
Directeur général et greffier-trésorier